

## RELEVÉ DE DÉCISIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUILLET 2021

### Convocation du 21 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Condat en Combraille, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le vingt et un juillet deux mille vingt et un.

|                     |  |                |
|---------------------|--|----------------|
| Nombre de membres : | Afférents au Comité : 52                 | Pour : 47      |
|                     | En exercice : 52                         | Contre : 0     |
|                     | Qui ont pris part à la délibération : 47 | Abstention : 0 |

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs CHAUCOT Gérard, FRUCHART Jean-Luc, LEROY Anthony, COSTE Christiane, MONGINOU Naima, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, GAULON Pascal, FAURE Philippe, FRAISSE Cédric, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, IMBAUD Françoise, BOIS MAILHOT Mireille, TUREK Jean-Pierre, LOISEAU Catherine, COURTET Grégory, SAINT GERAND Jacques Philippe, BOURDUGE Claude, LONGCHAMBON Vladimir, CARRIAS Charles, CHASSAING Pascal, DONNET Anne-Michèle, ROUGHEOL Cédric, MONNERON Sébastien (suppléant), MONTPEYROUX Nicolas, SOUCHAL Max, DONNAT Nicolas, TEISSANDIER Eliane (suppléante), VIALETTE-GIRAUD Janette, ONDET Dominique, MANUBY Audrey, BESANCON Gilles, BONY Yannick, THOMAS Bernard, LE CHAPELAIN Jean-Luc et GARCIA Josias.

**Absents :** Mesdames et Messieurs SOUCHAL Pascale, DUBUISSON Sylvain, BLOSSE Monique AMADON Georges et MILORD Franck.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur BIZET Jean-François à Monsieur CHAUCOT Gérard, Madame ACHARD Marie-Claire à Monsieur CHAUCOT Gérard, Monsieur LABONNE Jean-Jacques à Monsieur FRUCHART Jean-Luc, Monsieur CAILLOUX Luc à Madame COSTE Christiane, Monsieur SENEGAS-ROUVIERE Didier à Monsieur FAURE Philippe, Madame BOUEIX Florence à Madame LOISEAU Catherine et Monsieur LASSALAS Jean-Jacques à Madame DONNET Anne-Michèle.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SOUCHAL Boris.

### **2021-06-01 : ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG**

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans adhère,

modifie ses statuts.

Le président donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,**

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

✎ **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie et,

✎ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2021-06-02 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RÉFECTION DES CANDELABRES**

Le SIEG a fait parvenir une proposition à la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans. Le montant des travaux est de 1900 € HT. Le SIEG participe à hauteur de 50%, le montant restant à charge de la CCV est donc de 950 €.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider cette proposition.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,**

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

✎ **APPROUVE** la proposition du Président,

✎ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2021-06-03 : ENFANCE – JEUNESSE    ENSEIGNEMENT MUSICAL – ORCHESTRE A L'ÉCOLE 2021-2022**

Monsieur le Président rappelle que le projet d'orchestre à l'école intercommunal a été initié en 2017. Il propose de poursuivre ce projet.

Cet orchestre sera composé d'enfants issus de trois écoles primaires du territoire intercommunal. Dans chaque école, une classe participera au projet pendant deux ans.

Des professeurs de musique viendront directement dans les classes concernées une fois par semaine pour enseigner un instrument de musique à chaque élève par petits groupes ainsi que pour effectuer un travail collectif en classe complète.

Les classes des différentes écoles seront en lien permanent, notamment à l'aide des moyens informatiques et par la création d'un site internet dédié au projet.

Plusieurs regroupements, répétitions et concerts de l'orchestre au complet sont prévus dans chaque école. Les ensembles musicaux du territoire seront associés aux concerts. Ce projet a pour but de renforcer la pratique culturelle et musicale sur le territoire et de permettre l'accès gratuit à un enseignement musical à un grand nombre d'enfants (environ 80)

Il permettra de renforcer la pratique des instruments des sociétés musicales du territoire.

D'un point de vue pédagogique, il a été prouvé les bienfaits de la pratique musicale au sein de l'école, sur les résultats scolaires, sur l'ambiance générale de la classe et sur l'estime de soi.

Au-delà de l'aspect culturel et pédagogique, ce projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance des enfants et de leurs familles à un territoire à l'échelle de la communauté de communes.

Le budget prévisionnel est de : 94 450 € qui pourront être financés en partie par un dossier LEADER (70% de subventions à confirmer)

Il est proposé d'acter ce projet, de lancer l'appel d'offres pour la partie prestation musicale et de déposer les demandes d'aides correspondantes.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,**

Entendu l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** la proposition du Président,

↳ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

## 2021-06-04 : INVESTISSEMENT – POLE JEUNESSE PONTAUMUR - ACQUISITION DES PARCELLES

Monsieur le Président expose :

L'établissement public a acquis pour le compte de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, les immeubles cadastrés AO 170 et AO 367 afin de préparer l'aménagement d'une maison de l'enfance à Pontaumur.

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors tva arrêtée au 31 décembre 2021 s'élève à 20 278.65€. Sur ce montant s'ajoute une tva de 4 055.73 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 24 334.38 €.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**DECIDE**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

↳ **ACCEPTTE** le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés AO 170 et AO 367

↳ **ACCEPTTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,

↳ **DESIGNE** Monsieur SOUCHAL Boris, Vice-Président, comme signataire de l'acte

↳ **S'ENGAGE** à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme (et ou) lorsque l'aménagement a été réalisé, ou est en cours de réalisation.

## 2021-06-05 : ECONOMIE – FONDS A89 - ATTRIBUTION

Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'il appartient à la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans de délibérer afin d'octroyer les aides A89 et ceux en application de la convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Monsieur le Président présente les dossiers déposés et propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides comme indiqué ci-dessous :

| Nom Entreprise                   | Activité  | Adresse                    | Descriptif sommaire du projet  | Montant HT de l'assiette éligible retenue | Fonds A89         | Aide Région   |
|----------------------------------|-----------|----------------------------|--|---|-------------------|---|
| Boucherie Mouchon                | Boucherie | Grand Rue, 63470 Herment   | Installation d'un boucher à Herment. Le jeune créateur est résident à Lastic et exerce dans le secteur de la boucherie depuis environ 10 ans en tant que salarié. Un bail commercial est en cours de rédaction pour 300 € de loyer, avec exonération sur les 3 premiers mois. Le preneur aura à charge des travaux de réfection (partie électricité et reprise d'un mur du local) en plus de l'investissement corporel (acquisition du matériel professionnel et 1er stock de matière première et marchandises). Le démarrage de l'activité est prévu dans le courant juillet. Une aide Fonds A89 a été sollicitée pour l'installation de l'activité au titre des investissements suivants: création et pose de l'enseigne commerciale (904,00 € HT) ; travaux d'électricité (2 455,00 € TTC); vitrine réfrigérée (2 150,00 € HT); acquisition de matériel pro.(21 162,00 € HT). Une subvention de 10% sur l'ensemble de la base éligible précitée est proposée, soit 2 667,11 €, en cofinancement d'une aide région de 20%. | 26 671,10 €                               | 2 667,10 € (10%)  | 5 334,20 € (20%)                                      |
| Amandine Gaudet "Tête en l'air " | Coiffure  | Le Bourg, 63380 Saint-Avit | Madame Amandine Gaudet, exerçant à Saint-Avit depuis 2016 dans un Imodule préfabriqué a pu investir son nouveau local suite à la livraison des murs après une rénovation immobilière en centre bourg réalisée par la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans. L'implantation dans ce nouveau local a nécessité un investissement de 4 795,41 € HT pour meubler à neuf le salon. Une aide Fonds A89 a été sollicitée pour participer au financement de l'installation, un taux de 20% équivalant à 959,08 € est proposé.   | 4 795,41 €                                | 959,08 € (20%)    | Inéligible (investissement éligible < 10 000,00 € HT) |
|                                  |           |                            |  | <b>31 466,51 €</b>                        | <b>3 645,19 €</b> | <b>5 372,22 €</b>                                     |

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** la proposition du Président,

↳ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2021-06-06 : INVESTISSEMENTS – MICROCRECHE GIAT – MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes est maître d'ouvrage pour la réalisation d'une micro-crèche et de deux logements à Giat.

Il précise que l'appel d'offres a été réalisé et propose de retenir les entreprises proposées par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27 juillet 2021 à savoir :

| <b>N °</b> | <b>LOT</b>                                | <b>ENTREPRISE</b>  | <b>ADRESSE</b>  | <b>OFFRE BASE HT</b> |
|------------|---|--------------------|---|----------------------|
| 1          | DESAMIANTAGE                              | AMIANTE INGIENERIE | 15 chemin des pierres<br>31150<br>BRUGUIERES              | 9 554,00 €           |
| 2          | DEMOLITIONS GROS ŒUVRE                    | SMC FAURE          | 14 rue de<br>Niederwerth<br>63380<br>PONTAUMUR            | 42 500,00 €          |
| 3          | CHARPENTE COUVERTURE                      | BESSEGE ERIC       | le Couthial<br>63330<br>SAINT HILAIRE PRES<br>PIONSAT     | 16 132,50 €          |
| 4          | MENUISERIES EXTERIEURES                   | EURL LOPITAUX      | ZA LES FAYES 63330<br>PIONSAT                             | 15 155,00 €          |
| 5          | MENUISERIES INTERIEURES                   | EURL LOPITAUX      | ZA LES FAYES<br>63330<br>PIONSAT                          | 51 000,00 €          |
| 6          | CLOISONNEMENT PEINTURE FAUX PLAFONDS      | SARL CETON         | 2 rue de la<br>Transcevenole<br>43700<br>BRIVES CHARENSAC | 77 638,60 €          |
| 7          | RAVALEMENTS DE SOLS - FAIENCE             | SARL CARTECH       | 106 rue jules verne<br>63110<br>BEAUMONT                  | 16 781,50 €          |
| 8          | CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION | TINET EVOLUTION    | 15 grand rue<br>63620 GIAT                                | 33 900,08 €          |
| 9          | ELECTRICITE                               | MAZET SOLUTIONS    | 21 rue de la clinique<br>63620 GIAT                       | 48 569,40 €          |

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** la proposition du Président,

↳ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

### 2021-06-07 : INVESTISSEMENTS – PONT BASCULE CONDAT – MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans s'est engagée en qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation d'un pont bascule à Condat en Combraille.

Monsieur le Président précise que la consultation pour la création du pont bascule a été lancée. Une seule offre a été reçue. Après analyse, il propose au Conseil communautaire de retenir cette dernière à savoir l'offre de l'entreprise BESANCON pour un montant de 106 839.83 €.

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** la proposition du Président,

↳ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

### 2021-06-08 : INVESTISSEMENTS – COWORKING – GIAT – ACQUISITION DU BATIMENT

|                     |  |                |
|---------------------|--|----------------|
| Nombre de membres : | Afférents au Comité : 52                 | Pour : 42      |
|                     | En exercice : 52                         | Contre : 5     |
|                     | Qui ont pris part à la délibération : 47 | Abstention : 0 |

Dans le cadre du projet de territoire et du recensement des projets auprès des communes, le co-working est ressorti comme une priorité pour le développement de notre territoire.

Afin de lancer cette dynamique, le Président propose de lancer la démarche par la mise en place d'un site pilote et propose d'acquérir par acte administratif le bâtiment se situant sur les parcelles cadastrées AD 291, 294 et 295 à Giat disponible à la vente pour un montant de 80 000 € (anciennement les meubles LAPORTE).

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

##### **DECIDE**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

↳ **ACCEPTÉ** le rachat par acte administratif de l'immeuble issue de la division parcellaire cadastré

↳ **ACCEPTÉ** les modalités de paiement exposées ci-dessus,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,

↳ **DESIGNE** Monsieur SOUCHAL Boris, Vice-Président, comme signataire de l'acte

### 2021-06-09 : MOBILITE – VOIES VERTES

\_Monsieur le président explique qu'il a été saisi d'une demande de la part de Haute Corrèze Communauté concernant son projet de transformation des assises des anciennes voies ferrées en pistes cyclables et pédestres, avec les retombées suivantes attendues :

- développer une offre sportive accessible à tous
- compléter l'offre touristique de proximité et inscrire ces axes dans le schéma national des voies vertes
- favoriser une découverte patrimoniale originale sur un secteur partagé entre les Parc Naturel

- Régional de Millevaches en Limousin et Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- proposer une alternative au déplacement automobile

Les trois anciennes voies potentiellement concernées sont :

- Bort-les-Orgues - Ydes - Mauriac
- Merlines - Evaux les Bains - Montluçon
- Ussel - La Courtine – Felletin

Il est précisé que SNCF Réseau souhaite respecter une cohérence linéaire et donc préfère une saisine concertée entre toutes les communautés de communes ou communes concernées par un même projet.

Le calendrier prévisionnel du projet sur les trois secteurs est en cours de planification.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✚ **AUTORISE** le président à engager un travail de concertation avec les autres collectivités concernées par ce projet ;
- ✚ **AUTORISE** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

### 2021-06-10 : CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL – ENGAGEMENT

À travers son projet de territoire, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans s'est engagée pour la transition énergétique du territoire. Cette dynamique repose sur :

- une stratégie co-construite dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies
- un programme d'actions consolidé par les contributions citoyennes
- un dispositif d'amélioration continue basé sur le référentiel européen Cit'ergie.

Afin de contribuer à la mise en oeuvre de ces ambitions, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'Ademe propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur les deux programmes Cit'ergie et Économie Circulaire.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), quel que soit leur stade d'avancement, qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire).

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- de recruter les effectifs complémentaires nécessaires
- de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire)
- de compléter ses diagnostics territoriaux
- de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

La seconde phase, de 3 ans renouvelable, permettra de mettre en oeuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Cit'ergie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

À ce titre, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans s'engagerait sur des objectifs principalement basés sur :

- une progression du score relatif au référentiel Cit'ergie (par rapport à l'audit réalisé en phase 1),

représentative du progrès de la collectivité en matière de transition énergétique

- une progression du score relatif au référentiel du nouveau label Économie circulaire (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de la collectivité en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'économie circulaire (qui augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminue l'impact sur l'environnement)

-

En retour, l'Ademe accorderait à la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans une enveloppe de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide additionnelle variable de 275 000 € en phase 2), qui permettrait principalement de financer des moyens humains pour coordonner l'action sur ces thématiques et des études.

Au regard de ces éléments, la convention pourra être amendée pour la phase 2.

Pour la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire, en cohérence avec le Plan climat-air-énergie territorial. Elle permet aussi d'amplifier les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

↳ de valider l'engagement de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans dans cette démarche

↳ d'autoriser Monsieur le Président ou ses représentant·e·s à signer la convention, et tous documents à intervenir sur ce sujet.